



**FORMATION CONTINUE 2023**

**VISIOCONFERENCE**

**LA PROCEDURE D'APPEL  
EN MATIERE PRUD'HOMALE**

**Mercredi 12 juillet  
De 9h00 à 12h30**

**Christophe LHERMITTE**

Avocat associé au barreau de Rennes (Cabinet GDL)  
Ancien avoué  
Spécialiste en procédure d'appel  
Auteur d'articles juridiques en procédure d'appel

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'appréhender les subtilités de la procédure d'appel en matière prud'homale de manière à être acteur de sa procédure d'appel et d'éviter les pièges propres à la matière.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

- La territorialité de la postulation
- La déclaration d'appel et les chefs expressément critiqués
- L'intimation, les parties
- L'effet interruptif de la déclaration d'appel
- L'unicité de l'instance et les demandes nouvelles
- Les conclusions
- La péremption

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)